



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET  
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI LE 4 OCTOBRE 2022, 20h49  
Édifce municipal

**PRÉSENCES :**

Francine Fournier,	Mairesse
Lise Garant,	siège no 2
Michel Lindsay,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Lucien Beaudry,	siège no 6

**ABSENTS :**

Marcel Élément,	siège no 1
Jasmin Létourneau,	siège no 5

**FORMANT QUORUM**

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

**MOT DE BIENVENUE**

04.10.22.143

**LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les points

- Assurance ;
- Pompiers maladies ;
- Pompiers caserne ;
- Réunion forum habitation

sont ajouté à Varia. Il est **proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

**ADOPTÉE**

04.10.22.144

**LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022**

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, il est **proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

04.10.22.145

**COMPTES PAYÉS, PAIES ET COMPTES À PAYER**

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 57 087.08 \$, il est **proposé par** Michel Lindsay et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, Cathy Payeur, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés su-haut.

  
Cathy Payeur  
Directrice générale et greffière-trésorière



N° de résolution  
ou annotation

## PÉRIODE DE QUESTION 1

### CORRESPONDANCES

Aucune

04.10.22.146

#### DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte le dépôt du rapport d'audit de conformité réalisé par la CMQ, portant sur la transmission des rapports financiers, le tout conforme avec l'article 176.2 de la Loi sur la Commission municipale du Québec.

**ADOPTÉE**

04.10.22.147

#### RÉSOLUTION POUR LE DÉNEIGEMENT DU PERRON DE L'ÉGLISE 2022-2023

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ainsi que le vote de la mairesse, Francine Fournier, que la municipalité octroie à la Fabrique une aide financière au taux horaire de l'employé de la voirie jusqu'à un maximum de 300 \$, pour le déneigement du perron de l'église 2022-2023.

**ADOPTÉE**

Pour éviter un conflit d'intérêt, le conseiller Michel Breton ayant divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.

04.10.22.148

#### RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À FAIRE UNE DEMANDE AU PRACIM (PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALES) POUR UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE GARAGE MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE-DE-DORSET

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire faire construire un garage municipal sur le terrain de l'édifice ;

**ATTENDU QUE** l'inspecteur municipal ainsi que le service de conciergerie a besoin d'un espace de rangement pour tous les équipements (Outils, panneau signalisation, tracteur à gazon etc.)

**ATTENDU QU'UN** estimé des coûts s'élève à 44 568.00 \$, excluant les travaux de plomberie, électricité, isolation, cassage de rock et de terrassement, plus les taxes applicables ;

**ATTENDU QU'UN** programme d'aide financière (PRACIM) au volet 1, pour une aide financière qui peut se situer entre 60 % et 85 % du projet ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents :

- Autorise la directrice générale à faire une demande d'aide financière pour le projet d'un garage municipal auprès du Programme (PRACIM)
- Demande à la directrice générale de procéder au dépôt de la demande d'aide financière au conseil municipal lors d'une séance de conseil pour ensuite faire parvenir la demande au PRACIM.

**ADOPTÉE**

04.10.22.149

#### RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX CITOYENS D'ÂGE MINEUR DE LA MUNICIPALITÉ DU LOT 3 739 559

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 3 739 559 a fait une demande au programme d'aide financière aux citoyens d'âge mineur de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** sa demande rencontre les critères établis dans le programme d'aide financière aux citoyens d'âge mineur de la Municipalité ;



N° de résolution  
ou annotation

04.10.22.151

04.10.22.152

**Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte la demande et remette un chèque au montant de 150 \$ comme prévu au règlement 235-2020.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION POUR REMBOURSEMENT PARTIEL DE L'EMPRUNT TEMPORAIRE #2**

**ATTENDU QU'EN** 2021, par la résolution 04.05.21.060 l'emprunt temporaire #2 a été signé au montant de 487 639.00 \$ ;

**ATTENDU QUE** l'emprunt temporaire sera échu le 16 juin 2023 ;

**ATTENDU QUE** les travaux ont tous été réalisés ;

**ATTENDU QUE** la subvention a été payée partiellement ;

**Il est proposé par** Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on rembourse le solde de 87 150.60 \$ sur l'emprunt temporaire #2.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION POUR MODIFIER LES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023**

**ATTENDU QUE** la directrice générale a un conflit d'horaire les mardis après-midi, pour une période indéterminée pour l'année 2023 ;

**ATTENDU QUE** les heures d'ouverture du bureau le mardi sont de 13h à 17h ;

**Il est proposé par** Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres présents que

- Le conseil accepte la modification des heures d'ouverture du bureau municipal tous les mardis pour une durée indéterminée pour l'année 2023 ;
- La directrice générale fera parvenir une communication au citoyens le moment venu via Postes Canada ;
- Le conseil modifie l'horaire du mardi habituel de 13h à 17h pour l'horaire suivant 8h à 12h ;
- La directrice générale reprendra les heures de travail du mardi après-midi, le jeudi.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU PROGRAMME LES FLEURONS DU QUÉBEC 2023-2025**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a accepté d'adhérer au programme Les fleurons du Québec le 10 janvier 2017 par la résolution 10.01.17.008 ;

**ATTENDU QUE** le Conseil désire inciter ses citoyens à « embellir » la municipalité ;

**ATTENDU QUE** le programme national de classification horticole des Fleurons du Québec reconnaît la contribution des citoyens dans ce domaine ;

**ATTENDU QUE** ce programme ne nécessite aucun supplément de la part des citoyens ou de la municipalité et que le programme évalue seulement ce qui est visible de la route ;

**ATTENDU QUE** Les fleurons du Québec reconnaissent les efforts d'embellissement horticole durable des municipalités québécoises ;

**ATTENDU QU'en** fonction de son classement, la municipalité se retrouvera dans les outils de communication de la Corporation des Fleurons du Québec, ce qui lui procurera une visibilité supplémentaire ;

**ATTENDU QUE** la cote de classification horticole des fleurons, semblable aux étoiles pour les hôtels (1 à 5 fleurons), est valable pour trois (3) ans et peut-être affichée dans les entrées municipales ;

**Il est proposé par** Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres présents ;

- Que la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset renouvèle l'adhésion au programme Les fleurons du Québec pour un montant de 869 \$ valable pour une durée de trois (3) ans, 2023-2025 ;
- Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents afférents.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

04.10.22.154

### RÉSOLUTION POUR ACQUÉRIR DES DISTRIBUTEUR DE DÉSINFECTANT POUR LES MAINS DANS TOUS LES LOCAUX DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU le besoin de distributeur de désinfectant pour les mains ;

ATTENDU QUE L'entreprise Distribution Daki offre gratuitement les distributeurs de désinfectant pour les mains à l'achat de 3 boîtes de désinfectant ;

Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte l'acquisition de 9 distributeurs de désinfectant pour les mains et de 3 boîtes de désinfectant au montant de 395.10 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

### RÉSOLUTION D'APPUI AUX DEMANDES DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUEBEC

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises ;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production ;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021 ;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays ;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022 ;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises ;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année ;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs ;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore ;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec ;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique ;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022 ;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique ;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec ;



N° de résolution  
ou annotation

04.10.22.155

**ATTENDU QU'IL** est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR** monsieur Michel Breton ;

**Il est proposé par** Michel Breton à l'unanimité des membres présents :

- De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec ;
- D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

**ADOPTÉE**

04.10.22.155

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME COMPTABLE BLANCHETTE VACHON POUR ASSISTER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DANS LA PRÉPARATION DU BUDGET 2023**

**Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présent que la municipalité mandate la firme comptables Blanchette Vachon pour assister la directrice générale dans la préparation du budget 2023 pour un budget estimé à 550 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

04.10.22.156

**RÉSOLUTION POUR FAIRE L'ACHAT DE DEUX (2) CAMÉRAS**

**ATTENDU QUE** le conseil désire faire l'achat de deux (2) caméras pour la surveillance extérieur à l'arrière et pour le gazébo ;

**ATTENDU** la soumission reçue le 24 août 2022 par la firme Télé-Alarme Plus, au montant de 280.00 \$ chacune, plus les taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** l'achat de ces 2 caméras est un souci de sécurité pour les citoyens, les élus, et les employés de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset ;

**Il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présent que le conseil accepte l'achat de deux (2) caméras au montant total de 560.00 \$, plus les frais pour l'installation informatique, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

04.10.22.157

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PARTICIPER À LA FORMATION « ABC DG INTERMÉDIAIRE »**

**ATTENDU QUE** la directrice générale a déjà suivi la formation « ABC DG Introduction », que cette formation avait été offerte gratuitement et que cette formation était essentielle à son travail ;

**ATTENDU QUE** la formation « ABC DG Intermédiaire » est la suite et qu'elle est aussi essentielle à son travail ;

**Il est proposé par** Michel Lindsay et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil autorise la directrice générale à participer à la formation « ABC DG Intermédiaire » de 3 demi-journées, en ligne, au montant de 393.70 \$, plus les taxes applicables ;

**ADOPTÉE**

04.10.22.158

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA CONCIERGE MUNICIPALE À PARTICIPER À LA FORMATION « SIMDUT »**

**ATTENDU QUE** la CNESST oblige que cette formation soit suivie par tous les employés de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** Mme Solange Breton, concierge municipale, doit interagir avec des produits faisant partie du « SIMDUT » et qu'il est important qu'elle puisse avoir une attestation pour cette formation ;



04.10.22.159  
N° de résolution  
ou annotation

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil autorise Mme Solange Breton, concierge municipale à suivre la formation « SIMDUT » pour un montant de 25.00 \$, plus les taxes applicables, au frais de la municipalité.

**ADOPTÉE**

Pour éviter un conflit d'intérêt, le conseiller Michel Breton ayant divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.

**RÉSOLUTION D'APPUI POUR DÉPÔT D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE #10 DI SSI DE HAUTE-BEAUCE**

Considérant la présentation faite aux municipalités participantes (La Guadeloupe, St-Hilaire-de-Dorset et Courcelles) du SSI de la Haute-Beauce par la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth pour l'agrandissement de la caserne incendie en date du 29 septembre 2022 ;

Considérant les problématiques énoncées par le directeur incendie ;

Considérant que les nouvelles normes en CNESST doivent être pris en considération ;

Considérant que le projet présenté vise à mettre aux normes la sécurité des utilisateurs et des équipements ;

Considérant que le projet présenté vise optimiser l'espace du bâtiment par un agrandissement de celui-ci ;

Considérant les discussions intervenues;

Pour ces motifs :

Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité Saint-Hilaire-de-Dorset, partie à l'entente :

- Autorise la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth à procéder au dépôt de la demande d'aide financière d'un projet d'agrandissement de la caserne #10 appartenant à la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth dans le programme de subvention PRACIM.

**ADOPTÉE**

04.10.22.160

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA MAIRESSE À PARTICIPER À 3 FORMATIONS MÉDIAS**  
**ATTENDU QUE** les 3 formations médias offertes en ligne, sont un atout important dans le cadre du travail de la mairesse ;

**ATTENDU QUE** lors d'un sinistre ou tout autre évènement demandant une communication aux médias, la communication est essentielle ;

Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil autorise la mairesse participer à ces 3 formations médias en ligne, au montant de 80.00 \$ chacune, plus les taxes applicables :

- Mercredi 2 novembre, de 12 h à 13 h 30, Comprendre les médias sociaux ;
- Mercredi 16 novembre, de 12 h à 13 h 30, Utiliser les médias sociaux (débutant) ;
- Mercredi 7 décembre, de 12 h à 13 h 30, Utiliser les médias sociaux (intermédiaire)

**ADOPTÉE**

1. Rapport de la Régie – Michel Breton
2. Rapport comité d'embellissement – Michel Breton
3. Rapport de la mairesse – Francine Fournier
4. Rapport du Comité de la bibliothèque – Michel Lindsay
5. Rapport de la voirie – Roger Breton

**PÉRIODE DE QUESTION 2**



N° de résolution  
ou annotation

04.10.22.161

#### **VARIA**

- Assurance ;
- Pompiers maladies ;
- Pompiers caserne ;
- Réunion forum habitation.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée ou ajournée. Il est 22h44.

Moi, **FRANCINE FOURNIER**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

  
\_\_\_\_\_  
Francine Fournier  
Mairesse

  
\_\_\_\_\_  
Cathy Payeur  
Directrice générale  
Greffière-Trésorière